



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL67_2023BIS-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°67/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : H - Compte Administratif 2022 du Budget Annexe DSP Eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	3 424 836,64	1 401 393,82	2 023 442,82	-1 513 959,61	509 483,21
Fonctionnement	1 864 999,03	1 075 189,10	789 809,93	775 145,89	1 564 955,82
Total	5 289 835,67	2 476 582,92	2 813 252,75	-738 813,72	2 074 439,03

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Eau pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 5 289 835,67 € ;
- En dépenses : 2 476 582,92 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 5,3 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 1,8 M€ et sont constituées principalement des ventes d'Eau appelées surtaxes et redevances afférentes, pour un montant de 1,4 M€ (chapitre 70) et des locations de compteurs pour 66 K€ (chapitre 70).

Les recettes comprennent également l'amortissement des subventions pour 28,7 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement atteignent 3,4 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du gard pour 607 K€ (chapitre 13), l'affectation de résultat de l'année 2021 pour 1,4 M€ (chapitre 10).

Des opérations de remboursements d'avances sont comptabilisées en recettes du chapitre 23 pour 24,3 K€.

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 270 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 2,5 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 805,2 K€, sont composées de :

- 54,5 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion de la compétence eau pour les communes et les anciens syndicats en DSP. Il peut être cité l'entretien et la maintenance des réseaux (20 K€), les prestations de services (4,6 K€) ou encore les taxes foncières pour 8,2 K€ ;
- 243,6 K€ au titre des charges de personnels. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;

- 142 K€ au titre des intérêts des emprunts ;

- 365 K€ au titre des charges exceptionnelles ;

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau.

Enfin, il est à noter la dotation aux amortissements pour 270 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 1,4 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2022 pour 976,7 K€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent l'établissement de schémas directeurs, des travaux sur réseaux et sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers, et ce, pour toutes les communes en DSP.

- Le remboursement du capital de la dette pour 394,8 K€ ;

Les dépenses comprennent également l'amortissement des subventions pour 28,7 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2 074 439,03 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 509 483,21 € ;

- Résultat de fonctionnement : 1 564 955,82 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2022 d'un montant de 679 125,71 € en recettes et 1 913 713,49 € en dépenses, un excédent de financement de 839 851,25 € est constaté.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe DSP Eau est retracé en annexe 8.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

(La 1^{ère} Vice-présidente est désignée pour faire procéder au vote. Le Président sort et ne participe pas au vote)

APPROUVE le compte administratif 2022, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Eau tel qu'il a été arrêté.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **18 JUL. 2023**

Délais de recours : la présente délibération est susceptible d'être attaquée par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Deliberated on 26 June 2023, page 3



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL67_2023BIS-DE